

Image not found or type unknown



Assemblée générale SCI

Par **asv**, le **27/06/2019** à **17:16**

Etant associé d'un sarl qui détient des parts dans des sci, je suis convoqué à l'assemblée générale de la Sarl mais pas à celles des sci.

Motif invoqué, ma convocation aux assemblées générales des sci n'est pas obligatoire car je ne suis pas gérant de celles-ci.

Est ce exact?

A quelle information ai-je droit?

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **18:26**

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

La SARL actionnaire est représentée par son gérant ou un délégué.